



## Compte-rendu de la réunion du groupe formation du 7 janvier 2008

### Ordre du jour :

« L'enseignement en santé et sécurité du travail dans les écoles d'ingénieurs ».

### Étaient présents :

Catherine MONTAGNON	INRS
Jean-Michel HOTYAT	MESR-DGES
Pascal JACQUETIN	CNAMTS
François LOUIS	CNESST
Yohann OLLIVIER	BNEI
Ugo SILVEIRA	BNEI
Laurent THEVENY	INRS
Geneviève INGLEBERT	CTI
Jean-Jacques LENNE	CTI
André MORA	CTI
Henry SCHOORENS	CTI
Alain JENEVEAU	CTI

Dans un premier temps Pascal JACQUETIN, Directeur adjoint à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs salariés (CNAMTS) présente la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Pour fixer des ordres de grandeur, on dénombre par an environ 1 million d'accidents du travail, 100 000 accidents du trajet et 50 000 travailleurs atteints de maladies professionnelles. Au total 1 500 décès repartis de façon approximativement égale entre ces trois catégories.

Les accidents du travail génèrent 40 arrêts de travail pour 1 000 salariés, chiffre en baisse ces dernières années mais malheureusement aujourd'hui stabilisé. Par contre les maladies professionnelles sont en augmentation.

La CNAMTS mène des actions de prévention qui peuvent prendre plusieurs formes :

- actions incitatives voire coercitives auprès des entreprises avec éventuellement des financements.
- mise en œuvre de bonnes pratiques assises sur des travaux de recherche avec l'INRS en relation avec les employeurs et les employés.
- développement d'activités de recherche appliquée avec l'INRS.

Malgré les efforts prodigués par la CNAMTS le bilan demeure mitigé. Au-delà des actions traditionnelles, il convient de conduire une réflexion sur la conception des lieux et sur les situations de travail. Parallèlement des actions de formation doivent être effectuées auprès des personnels, des directions et plus généralement du management qui comprend une forte proportion

d'ingénieurs dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Catherine MONTAGNON, Chef du département formation à l'Institut National de Recherche et de Sécurité présente ensuite l'INRS.

L'INRS travaille dans le champ de la prévention avec toute une chaîne d'activités allant de la recherche à la formation en passant par l'assistance aux entreprises et à leurs salariés, la mise à disposition de documentation et la diffusion d'informations. La formation concerne à la fois la formation initiale et la formation continue. La formation de formateurs vise à démultiplier l'ensemble des actions.

Catherine MONTAGNON fait ensuite référence à la directive européenne de 1989 «Santé, sécurité sur les lieux de travail». Dans ce domaine comme dans celui de l'enseignement supérieur, il y a engagement de convergence des différents états européens. Cette directive dépasse le simple stade de la mise en œuvre de moyens de protection, elle exige également des résultats. Autrement dit cette mise en œuvre de moyens de protection doit engendrer des résultats en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail.

Laurent THEVENY délégué à l'enseignement à l'INRS commente ensuite les documents situés en annexe du compte-rendu. Il montre que la question de la santé et de la sécurité du travail est implicitement présente dans la définition de la CTI du métier d'ingénieur. La responsabilité des ingénieurs est de mobiliser sur ces thèmes les métiers intermédiaires de l'encadrement. Il existe un continuum de formations pour tous niveaux de I à V. Un référentiel de formation est proposé pour le niveau I définissant les objectifs, les compétences attendues et les savoirs.

Jean-Michel HOTYAT, Chef du bureau Apprentissage, Formation continue, VAE à la DGES indique qu'un important travail à déjà été fait sur ces questions dans l'enseignement secondaire. La réforme LMD a été l'occasion d'introduire ces notions « Santé et Sécurité du travail » dans le supérieur et en particulier dans les licences professionnelles. L'objectif est désormais d'étendre l'acquisition de ces compétences aux écoles d'ingénieurs, puis aux écoles de management et enfin à l'ensemble des formations universitaires. A terme l'acquisition de ce type de compétence pourrait être une condition nécessaire pour l'inscription au RNCP. Jean-Michel HOTYAT fait remarquer que les questions de santé et sécurité du travail ne se limitent pas, comme on le pense souvent, aux activités de production mais touchent tous les domaines d'activités dont les services.

Il souhaite que les formations mises en place soient intégrées dès la conception des cursus et aient pour premier objectif d'être concrètes.

Les élèves du BNEI font remarquer que selon eux les enseignements en santé et sécurité du travail sont relativement rares dans les programmes des grandes écoles. C'est plutôt lors de stages en entreprise qu'ils découvrent ces notions (séance d'accueil des stagiaires).

Le débat s'engage ensuite sur les mesures à mettre en œuvre. La dernière version du document « Références et Orientations » de la CTI évoque déjà dans les préconisations concernant le contenu de la formation d'ingénieur une « initiation à la protection de l'environnement, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la propriété individuelle et à l'éthique ».

Des expériences ont déjà été réalisées (Université de Technologie de Compiègne, INSA de Lyon...). Un module BEST de 18 heures a été développé par l'INRS avec une pédagogie dynamique (jeux de rôle). L'appui sur l'expérience acquise lors des stages peut se révéler négative dans la mesure où des archaïsmes subsistent encore dans certaines entreprises.

Parallèlement les membres de la CTI présents ne souhaitent pas imposer aux écoles d'ingénieurs des programmes et des pédagogies prédéfinis. Il est préférable de considérer que les notions faisant référence à la santé et la sécurité du travail s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la qualité des formations d'ingénieurs. Cette approche plus libérale permettra de repérer les pratiques les plus efficaces.

Il est donc proposé que :

- dans une version future de Références et Orientations la notion de sécurité soit déclinée dans différents domaines dont celui de la santé et de la sécurité du travail.
- le guide d'autoévaluation des formations d'ingénieurs intègre les compétences recherchées dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. Une proposition sera prochainement faite par les représentants de l'INRS.
- une fiche sur ces thèmes soit rédigée et fournie aux membres de la CTI de façon à intégrer la santé et la sécurité du travail dans l'évaluation des établissements. Le retour des informations fournira des éléments statistiques sur la prise en compte de ces questions par les écoles. Une proposition de fiche sera faite par l'INRS.

L'ensemble sera finalisé au cours de l'année 2007-2008.

En conclusion François LOUIS, Président du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité du Travail, indique sa satisfaction de constater que ces questions trouvent un écho auprès de la CTI. Il souhaite que chaque école mette en œuvre les démarches les plus appropriées : formation technique mais également exercice de la préoccupation de la santé et de la sécurité dans l'exercice de sa responsabilité, éducation à la responsabilité...